

LCI

24/0112012 - 08:00:00

Emission JOURNAL

Présentateur

SYLVIA AMICONE

Le Sénat a voté hier soir la loi pénalisant la négation de tout génocide, dont le génocide arménien. Alain Juppé, ministre des Affaires étrangères, appelle la Turquie au calme. La Turquie menace de rompre les relations diplomatiques. 08:02:02 Reportage d'Elodie Guillard. Toute personne niant le génocide arménien sera désormais condamnée à un an de prison et 45 000 euros d'amende. 08:02:28 Déclaration de Patrick Ollier, ministre des relations avec le parlement. 08:02:32 **Déclaration de Jean-Pierre Sueur, rapporteur de la commission des lois.** 08:02:44 L'ambassadeur de Turquie en France a violemment réagi dès l'annonce du vote. 08:02:53 Interview de Tabsin Burcuoglu, ambassadeur de Turquie en France. 08:03:09 La Turquie pourrait riposter dans le domaine commercial et économique. 08:03:20 Retour plateau. Des manifestations étaient organisées devant le Sénat. 08:03:40 Interview d'Edward Nalbandian, ministre arménien des affaires étrangères..